

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ENCADRANTS du 8 décembre 2020**

Présents :

* **Anne Sophie MOLTINI**
* **Philippe MOLTINI**
* **Gérard PIERRON**
* **Jérôme CARRIERE**
* **Eric RICHARD**
* **Romuald DIDELOT**
* **Yves BEINING**
* **Jean Luc ADE**
* **Mauro CAVALIERE**

1. **Bilan de la saison 2019/2020** :

Le bilan des formations pour la saison passée est plus que positif. Tous les plongeurs en formation GP/N4, dont l’organisation a été dirigée par **Eric RICHARD** et **Romuald DIDELOT**, qui se sont présentés, que ce soit à NIOLON où ailleurs, ont été reçus.

Concernant la formation des MF1, organisée par **Anne Sophie MOLTINI** et **Claude ALAN**, sur 8 candidats 7 ont été reçus.

Cette réussite n’a été possible que par la grande disponibilité des cadres de la Commission Technique Départementale 57, en 4 mois et demi, 429 plongées ont été réalisées.

1. **Présentation de la CTD 57**,

**Claude ALAN** a été élu à la présidence de cette commission pour la prochaine mandature, il se fera aidé par un vice-président en la personne de **Philippe MOLTINI** et de **François JOURDOIS** expert-comptable.

1. **FORMATION DES INITIATEURS**

* **Stage initial initiateur** : un stage initial initiateur sera organisé par la CTD 57 au cours du premier trimestre 2021, l’organisation de ce stage est confiée à Yves BEINING, la date de ce stage sera fixée après enquête sur la disponibilité des cadres techniques, Yves va créer un Doodle.

Concernant le lieu de ce stage, il n’est plus possible de louer les salles de la maison des sports, 3 place de la bibliothèque à Metz, et les futurs locaux situés à Verny ne seront disponibles qu’entre mars et juin, sans plus de précision. Une enquête auprès des Présidents de club est en cours afin de déterminer les clubs pouvant mettre à disposition une piscine et des salles. D’ores et déjà, Mauro CAVALIERE, Président du Club de Florange, vice-président du CODEP 57, se propose de mettre à disposition une piscine et des salles pour l‘organisation de cette activité.

Il est prévu de coupler à ce stage la formation de TSI sous la responsabilité d’un E4. L’acquisition de la compétence « animer un atelier pédagogie », en piscine ou en milieu naturel, se fera dans un deuxième temps.

* **Stages intermédiaires** : la question est posée par Yves BEINING sur l’intérêt d’organiser un stage intermédiaire pratique et/ou théorique pour les initiateurs en formation, stage pratique en piscine ou à la gravière du fort ? Possibilité de convier les TSI de ces initiateurs en formation ? Ces questions sont mises en suspens, la réponse dépendra du nombre de candidats inscrits. La CTD 57 va tout de même budgétiser un stage intermédiaire pratique et un stage intermédiaire théorique.

Pour information, le CODEP 54 organise un stage intermédiaire N4/initiateur/MF1 les 29 et 30 mai 2021 à la gravière du fort et nous offre la possibilité de nous joindre à eux si besoin.

* **Examen initiateur** : un examen initiateur dans la suite du stage initial sera organisé en automne 2021, probablement après le stage de la CTR Est de Niolon organisé du 25 septembre au 2 octobre 2021. Yves BEINING en aura l’organisation, il se déroulera très vraisemblablement à Florange, dans le club de Mauro CAVALIERE.

Actuellement, 7 plongeurs ont passé leur stage initial initiateur en 2019 ou 2020, et seraient susceptibles de passer leur examen en 2021, la question se pose de savoir si il faut organiser un examen en juin, nous allons relancer les candidats éventuels.

Pendant plusieurs années, la CTD 57 s’est associée à la CTD 54 pour organiser un examen à NANCY, cette année encore le président de la CTD 54, **Dominique LELEU** nous propose de nous joindre à eux, leur examen est programmé les 12 et 13 juin 2021, le lieu n’est pour l’instant pas défini, la CTD 54 ne dispose plus de la piscine de la faculté des lettres.

1. **FORMATION des GP/N4**

La formation des GP/N4 pour l’année 2021 sera organisée par **Anne Sophie MOLTINI** et **Philippe MOLTINI**. Un listing des différents MF1 souhaitant apporter une aide sous la forme de cours théoriques, d’encadrement pratique, sera établi par le bureau de la CTD 57.

1. **FORMATION des MF1**

L’organisation de la formation des MF1 sera de la responsabilité de **Claude ALAN**.

Une enquête est en cours afin de définir si des plongeurs souhaiteraient participer à un stage initial MF1 mais qui pour des raisons différentes (professionnelles, financières, autres…) ne peuvent pas se rendre à Niolon. En fonction du retour, la possibilité d’organiser un stage initial MF1 dans la région devrait être posée à la CTR Est.

Les fiches d’évaluation en pédagogie pratique et théorique mises en place en 2019 ont été jugées par certains trop compliquées à remplir, trop détaillées, une nouvelle formule verra le jour en se calquant sur le nouveau carnet pédagogique mis en ligne par la FFESSM. **Eric RICHARD** se propose d’élaborer de nouvelles fiches et de les soumettre aux encadrants à la prochaine réunion. **Romuald DIDELOT** va proposer une fiche d’évaluation de l’IPD. Il restera la fiche d’évaluation pour la pédagogie organisationnelle.

1. **FORMATION des MF2**

Cette formation incombe forcément à Jérôme CARRIERE.

1. **TIV**

En fonction des candidats, la possibilité d’un deuxième recyclage TIV est à l’étude dans le département. Une fois la liste des candidats éventuels, nous prendrons contact avec **Jean Luc ADE**.

1. **Badge de la gravière du fort**

Actuellement, la Commission Technique dispose de deux badges, ils sont en possession d’**Anne Sophie MOLTINI** et de **Gérard PIERRON**, il est demandé au Président du CODEP 57 la possibilité d’acquérir un troisième badge qui restera en permanence dans le sac d’oxygénothérapie.

1. **VP dive**

L’année précédente la gestion du calendrier de formation sur VP Dive était sous la responsabilité uniquement du Président de la CTD 57, pour faciliter l’utilisation de ce site, cette année chaque responsable de formation aura la possibilité de gérer lui-même son calendrier.

1. **La prochaine réunion** aura lieu début de l’année 2021, dès le retour des questionnaires envoyés aux Présidents de club.